

## CONVENTION SOCIALE DE LA COOPÉRATIVE AQUARIUS

« La convention sociale est la composante du cahier des charges Biocoop, engageant les sociétaires sur les valeurs coopératives notamment le partage des richesses, l'aide mutuelle et la participation collective dans l'entreprise, la juste rémunération du travail.

Le bien-être au Travail est une préoccupation majeure des sociétaires. Outre l'obligation légale d'assurer et de protéger la santé mentale et physique des salariés, chaque sociétaire s'engage vers une prise en compte exigeante du bien-être. Pour cela, chaque sociétaire donne du sens au travail, reconnaît les salariés et garantit des conditions de travail correctes.

La question du bien-être de tous les salariés (responsables et employés) s'inscrit dans une démarche de progrès. Chaque sociétaire s'intéresse à la question, partage son expérience et s'engage dans un processus d'amélioration continue ».